



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

ARRÊTÉ N° DCPAT 2021-0148 du 9 juillet 2021

**OBJET :** Consultation du public relative au projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2021-2027 dans le département de la Sarthe.

Le préfet de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L123-19-1,

Vu le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2021-2027 dans le département de la Sarthe,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** - Le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2021-2027 dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du 13 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus.

**Article 2 :** Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2021 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2021 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2021-2027 sera examiné en CDCFS le 2 septembre 2021, lors de laquelle les contributions reçues seront présentées et, le cas échéant, débattues. Il pourra être ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

**Article 3 :** Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le directeur de cabinet

Jean-Bernard ICHÉ